

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique – Directeur : Frédéric Aimard – 23 mars 2026 – 1,50 €

N° 189

La France en morceaux

Avec une abstention dépassant les 40 %, le second tour des municipales a montré une certaine stabilité de la gauche au pouvoir lorsqu'elle se trouvait confrontée à des personnalités médiatiques qui se croyaient de poids, comme à Paris et à Lyon, où, en revanche, il faut s'attendre à une bataille permanente entre l'écologiste Grégory Doucet et la nouvelle présidente LR de la Métropole Veronique Sarselli. En revanche, malgré quelques belles prises de la France Insoumise, la droite, plus ou moins alliée aux macronistes – ou, parfois, le contraire comme au Havre – a remporté de beaux succès, sans oublier Éric Ciotti qui s'est imposé à Nice et dont on reparlera sans doute un jour pour la présidentielle.

Au-delà de la poussée des uns et des autres, deux observations s'imposent – tout en n'oubliant pas que 33 000 des 34 500 communes ont pu élire leur maire dès le premier tour. D'abord l'échec d'Emmanuel Macron qui avait cru pouvoir marginaliser les extrêmes en réunissant, un peu à la façon de Valéry Giscard d'Estaing, les modérés de gauche et de droite. Ensuite, l'archipélisation de la France analysée par Jérôme Fourquet et qui rencontre la mise en garde de Gérard Collomb quittant le ministère de l'Intérieur :

« On vit côte à côte et [...] je crains que, demain, on ne vive face à face ».

Jean-Gabriel Delacour

Qui fait la loi ?

La DZ mafia (trafiquants de drogue marseillais d'origine algérienne) met en coupe réglée un certain nombre de territoires, notamment dans le sud-est de

la France. Certains osent parler d'une colonisation à rebours, car les mafieux ont leurs bases arrières de l'autre côté de la Méditerranée, et administrent des quartiers où la République a renoncé à faire prévaloir ses règles. La police est en effet débordée, presque impuissante. Mais voilà qu'une opération baptisée « octopus », ayant demandé 18 mois de préparation et mobilisant 900 gendarmes, a enfin permis l'arrestation de 42 membres présumés de cette mafia ul-

tra-violente. Le 14 mars, le procureur de Marseille annonçait que 26 d'entre eux,



SOMMAIRE

P.1 : La France en morceaux. – Qui fait la loi ?
 P.2 : Les lois du marché.
 P.3 : Lectures. P.4 : Dom octogénaire. P.5 : L'Iran décimé. – Le syndrome de Suez. P.6 : Vers une crise mondiale. P.7 : La guerre sans la guerre. – Les six doigts de Netanyahou. P.8 : Lucky Luke.

■ **Défense** : Le 18 mars, le président Macron a rendu public le nom du porte-avions qui entrera en service autour de 2038 : la « France Libre ».

■ **Église** : Un dispositif de réparation pour les victimes de l'Abbé Pierre est en place depuis le 18 mars auprès du diocèse de Grenoble et d'Emmaüs international.

■ **Islamisme** : Le tribunal administratif de Dijon a validé, le 18 mars, un arrêté du maire de Chalon-sur-Saône interdisant le port de « signes religieux ostensibles » lors des conseils municipaux. Il s'agit en l'occurrence du voile islamique d'une élue LFI.

■ **Justice** : Au procès du djihadiste franco-tunisien Sabri Es-sid (né en 1984), devant la cour d'assises de Paris, le 19 mars, pour la première fois une ancienne esclave sexuelle yézidie, Aven, 32 ans aujourd'hui, a pu témoigner oralement de son calvaire entre 2014 et 2016 en Irak. Le terroriste a été condamné le 20 mars à la réclusion à perpétuité pour génocide et crime contre l'humanité, mais en son absence. Il est peut-être mort en Syrie depuis 2018.

■ **Justice** : Au procès en appel des deux frères qui avaient tronçonné l'olivier planté en mémoire d'Ilan Halimi, la Cour d'appel de Paris n'a pas retenu, dans son jugement prononcé le 18 mars, une motivation antisémite. Les parties civiles sont scandalisées.

■ **Sécurité sociale** : Le déficit pour 2025 s'élève à 21,6 milliards d'euros, un peu moins qu'annoncé précédemment. Il devrait augmenter en 2026 car les mesures d'économie prévues par le gouvernement n'ont pas été votées au Parlement faute de majorité.

■ **Commerce** : La société Relais Colis, qui existe depuis 50 ans et emploie 172 personnes pour 7 500 points relais en France, a été placée en redressement judiciaire le 12 mars par le tribunal de commerce

dont un avocat lyonnais et deux rapporteurs, ont été mis en examen... Parmi les prévenus, on note la présence de neuf femmes, ce qui est considéré comme une nouveauté sociologique. Les chefs présumés du réseau, au nombre de 5, opéraient depuis la cellule de leur prison grâce à des téléphones portables. Tout cela met en lumière la difficulté pour la société française d'endiguer un phénomène de « narco-banditisme » qui s'étend en prenant des formes toujours nouvelles. Mais l'État, par cette opération « inédite » de police, entend montrer sa détermination à punir les coupables...

Or, le Conseil constitutionnel vient d'envoyer un message ressenti comme contraire par beaucoup. Dans une décision rendue publique le 13 mars, il a censuré une disposition du code pénal (art. 222-49 al. 1) qui prévoyait une peine automatique de confiscation des biens ayant servi à un trafic de drogue, au motif que cette disposition méconnaissait le principe de l'individualisation des peines.

Pourquoi cette automaticité avait-elle été introduite par les législateurs ? Peut-être parce que ceux-ci se méfient des a priori idéologiques des juges ? Peut-être pour protéger ces mêmes juges des pressions qui peuvent, de plus en plus, s'exercer sur eux ?

Plusieurs personnalités se sont scandalisées de cet empiètement sur le pouvoir législatif. Le maire libéral de Cannes, David Lisnard, dont on connaît les ambitions présidentielles, a écrit sur X (le 18 mars) : « Les supposés sages, qui vivent loin des quartiers ravagés par la drogue, viennent ain-

si d'offrir aux avocats de la défense un levier supplémentaire pour préserver le patrimoine des dealers. [...] Notre droit accumule depuis des années des garde-fous pour les délinquants et les criminels, sous l'influence de juridictions non élues qui, décision après décision, défont ce que le législateur construit. »

On pourrait en effet citer plusieurs décisions récentes du Conseil d'État qui, sous le paravent des principes, ont remis en cause des lois votées par le Parlement. Est-ce aux juges de définir le droit qu'ils doivent appliquer, ou bien aux législateurs censés représenter les citoyens ? Certains en appellent au recours au référendum pour rétablir l'équilibre face aux institutions de contrôle de légalité et redonner ainsi plus de force à la loi. Mais le référendum, dans notre pays, est vidé de toute efficacité démocratique depuis si longtemps !

Frédéric Aimard

Les lois du marché

Les entrepôts des entreprises de dédouanement à Roissy – qui avaient beaucoup investi en bâtiments, en machines, en véhicules et en personnel dans cette activité – sont dramatiquement vides. Les exportateurs chinois, qui les faisaient vivre, passent désormais par Bruxelles ou Liège en Belgique, Amsterdam-Schiphol aux Pays-Bas, voire par Milan-Malpensa en Italie. Il s'agit pour eux d'éviter la taxe de 2 euros sur les produits de moins de 150 euros qui frappe les colis chinois

depuis le 1er mars. Or cette taxe européenne n'entrera finalement en vigueur que le 1er juillet chez les concurrents européens de la France, à moins qu'elle ne soit reportée sine die. L'Italie a annulé cette taxe qu'elle avait mise en place le 1er janvier. Elle en espérait de confortables rentrées budgétaires. Mais dès que Giorgia Meloni a constaté que ce ne serait pas le cas, elle a fait marche arrière toute sous prétexte de problèmes informatiques... Les politiques français ont trop d'estime pour eux-mêmes pour reconnaître leur erreur. D'ici juillet en tout cas les entrepôts robotisés chinois en Pologne seront prêts à détourner définitivement le trafic. Les colis sont acheminés par camions vers les clients français à travers les frontières européennes. Le coût de cet acheminement est estimé à moins de 10 centimes d'euro par colis. Environ 1 000 salariés français devraient perdre leur emploi rapidement à Roissy dans un département (la Seine-Saint-Denis) qui est déjà le plus touché en France par le chômage.

Le 19 mars, la Cour d'appel de Paris a par ailleurs confirmé une décision du tribunal judiciaire de Paris qui avait invalidé l'interdiction administrative d'activité en France de la plateforme de commerce chinoise Shein. Celle-ci proposait des produits non conformes, notamment des poupées sexuelles qui avaient fait scandale. Shein devra mettre en place un filtre pour vérifier l'âge des clients de produits à caractère pornographique. C'est tout. Le ministère des Finances espérait une fermeture pure et simple. Il a dû

reconnaître, dans un communiqué sans beaucoup de conviction, que cela impliquerait une modification de la réglementation française et européenne. La Roumanie, qui avait également appliqué la taxe de 2 euros sans attendre, est confrontée au même problème que la France du fait du principe de libre circulation des marchandises à l'intérieur de l'Union européenne.

Tout cela était parfaitement prévisible. Des économistes l'avaient vu venir. Le journaliste spécialiste de la consommation Olivier Dauvers l'avait prédit dans le moindre détail. Le protectionnisme par les taxes avait peut-être une justification du temps de Louis XIV ou de Napoléon Ier. Mais, à ces époques, la France s'affirmait pleinement souveraine et se voulait première puissance militaire du monde. Aujourd'hui notre pays a cédé une partie de sa souveraineté à un ensemble de voisins qui sont aussi ses concurrents pas toujours de bonne foi. Ne pas jouer collectif, ne pas comprendre les lois du marché, peut coûter très cher. Quant à la puissance militaire, ce n'est pas le porte-avions qui sera peut-être disponible en 2038 qui rétablira l'équilibre, même s'il est nécessaire.

F.A.

de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Son propriétaire, le groupe de logistique Walden, souhaite lui trouver un repreneur.

■ **Disparitions :** La comédienne Isabelle Mergault est morte, le 20 mars, à l'âge de 67 ans. Le comédien Bruno Salomone est mort, le 15 mars, à l'âge de 55 ans. Tous les deux ont succombé à un cancer. L'ancien Premier ministre Lionel Jospin est mort le 23 mars à l'âge de 88 ans.



POLAR

Faites vos jeux

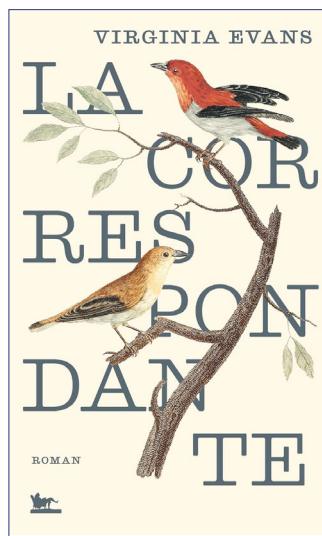
Dans ce recueil de six nouvelles qui, toutes, ont pour objet un crime, Don Winslow aborde la question du désir qui se heurte à la réalité. Il en va ainsi de John Highland qui a déjà connu de longues peines de prison mais rêve toujours du « gros coup », le dernier, celui qui lui permettra d'assurer un train de vie confortable à sa bien-aimée. Le coffre réputé inviolable d'un casino est un beau défi. Ne cache-t-il pas des millions de dollars ? Alors, ira, ira pas ? Six récits, six suspenses, écrits de main de maître.

« *Le casse ultime* », Don Winslow, Harper Collins noir, 384 p., 22,50 €.

ROMAN HISTORIQUE

La légende d'Arthur

Armorique, VI^e siècle. L'armée des Saxons commandée par Vortigern avec, en appui, les mages noirs, envahit la région. S'il veut repousser l'ennemi, le futur roi Arthur doit brandir l'épée scellée dans un rocher. Dans cette lutte inégale, il pourrait compter sur la mystérieuse et



ambivalente Morgane des Brumes, fille de Vortigern et apprenti druidesse. En Brocéliande, terre de magie blanche, on part au combat. Beaucoup mourront pour défendre leur patrie. La saga de Mireille Calmel est sortie en version intégrale et illustrée.

« *La Correspondante* », Virginia Evans, « *Morgane, reine des brumes* », Mireille Calmel, éditions XO, 672 p., 23,90 €.

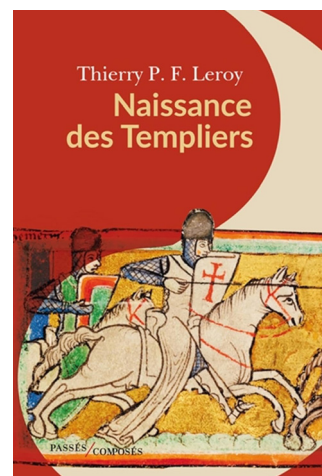
ROMAN GRAPHIQUE

Arrêter le temps

Germain, dix ans, ne veut plus grandir. Devenir adulte, non merci ! Pour arrêter le temps, il décide de rédiger ses mémoires sur une vieille machine à écrire et sélectionne des souvenirs avec le souhait de raconter un événement traumatisant qu'il peine à transcrire tant il est douloureux. Ce roman graphique dans les tons pastel aborde avec finesse les thèmes du deuil et de la culpabilité.

« *Mémoires d'un garçon agité* », Vincent Zabus (scénario) & Valérie Vernay (dessin), Dargaud, 144 p., 23,95 €.

REVUE



L'énergie

Tout a commencé il y a 450 000 années quand les Néandertaliens ont produit le feu à la demande. Moulin à vent et à eau, bois, charbon, charbon, vapeur, pétrole et nucléaire, Les Cahiers de science & vie montrent comment l'énergie a révolutionné nos territoires et nos modes de vie.

Autres articles : jeunesses insurgées, l'âge du bronze...

Les Cahiers de science & vie, avril 2026, 7,90 €. En kiosque.



Dom octogénaire

Un anniversaire vient de passer inaperçu, à savoir les 80 ans de la loi du 19 mars 1946 faisant des quatre « vieilles colonies » de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de La Réunion des départements français.

Le président Emmanuel Macron, pourtant friand de commémorations, s'est bien gardé de célébrer cet anniversaire qui, il est vrai, se situant entre les deux tours des élections municipales, ne se prêtait pas à une manifestation publique en pleine période de réserve mais qui, surtout, ne colle plus avec les discours du moment.

À l'heure où l'idée d'autonomie est partout vantée, de la Corse aux outre-mer quand il ne s'agit pas de revendication d'indépendance, la départementalisation apparaît aujourd'hui presque comme un gros mot traînant derrière lui tout un cortège de notions désormais vilipendées telle l'égalisation considérée comme un nivellement et l'assimilation jugée comme une négation en l'occurrence de la culture et des traditions des territoires concernés.

Or, si l'on se rapporte aux prises de position de l'époque, la départementalisation apparaissant alors comme l'aboutissement d'un long processus de reconnaissance et d'émancipation de ces territoires, enfin admis sur un pied d'égalité avec leurs homologues métropolitains. Et les hommes à la manœuvre pour aboutir à ce résultat n'étaient pas, c'est le moins qu'on puisse dire, des conservateurs soucieux de maintenir les privilèges coloniaux.

Le plus célèbre d'entre eux, Aimé Césaire, député-maire de Fort-de-France, a rejoint le Parti communiste français l'année précédant le vote de la loi. Alors que d'autres courants de gauche plaidaient pour l'indépendance au moment où se développaient les mouvements de libération nationale en Indochine et au Maghreb, Aimé Césaire a fait le choix de la départementalisation pour sortir la Martinique de l'emprise des békés, descendants des premiers colons.

Il est rejoint dans son combat par Léopold Bissol, également député de la Martinique, Gaston Monnerville, futur président radical et guyanais du Conseil de la République (notre actuel Sénat) et de Raymond Vergès, député-maire de Saint-Denis-de-La Réunion, proche des communistes.

La départementalisation n'est pas une idée totalement nouvelle car les « vieilles colonies » avaient déjà connu ce régime sous la Première République entre 1795 et 1799, la départementalisation s'imposant

alors comme un obstacle à l'esclavage. La Seconde Guerre mondiale a rebattu les cartes avec le discours prononcé par le Général de Gaulle à Brazzaville en 1944 sur l'avenir de l'Empire français, ouvrant la voie à la départementalisation finalement adoptée deux ans plus tard, la départementalisation correspondant, par conséquent, à une mesure de décolonisation.

Anti-esclavagisme, décolonisation, libération, égalité et même et surtout assimilation sont des termes revendiqués et assumés par les partisans de la départementalisation dont l'idéal était encore assez fort en 2011 pour que Mayotte, après avoir fait le choix de la France lors du référendum d'autodétermination de 1972, adopte ce statut.

Pourtant, 80 ans après la loi du 19 mars 1946, la départementalisation semble s'essouffler. Comment se fait-il que cette grande idée ait cédé le pas à d'autres revendications, visant à l'autonomie voire à l'indépendance ?

La raison principale vient du fait que la départementalisation n'a pas tenu ses promesses, en particulier celle de l'égalité, moins des droits que du développement économique et social. Par ailleurs, l'indépendantisme a refait surface à la faveur des nouvelles idéologies de déconstruction de l'Histoire oscillant entre indigénisme et « wokisme ». Dans un tel schéma, l'assimilation et l'égalité n'ont plus leur place.

Comment, par conséquent, selon la formule de Serge Barcellini, président du Souvenir français, faire en sorte que nos départements d'outre-mer deviennent « des collectivités à part entière et non des collectivités entièrement à part » ?

La départementalisation a été un moment de l'histoire des outre-mer s'accordant à la vision républicaine de la société, où être Français n'est pas l'attachement à une terre et à une culture mais l'adhésion à des principes érigés en valeurs.

Dès lors que la France, dans toutes ses composantes, se rêve de plus en plus à partir de ses « petites patries », le temps est certainement venu d'une toute nouvelle approche, à la fois ancrée dans un passé plus lointain que la République et innovant par rapport à toutes les expériences conduites jusqu'ici. Un fédéralisme à la française pourrait sans doute ouvrir une nouvelle route, tant pour la métropole que pour les collectivités d'outre-mer. À d'autres nouvelles grandes figures de l'imaginer et de la construire.

Fabrice de Chanceuil

■ **Qatar** : Le complexe gazier de Ras Laffan, plus important site de gaz naturel liquéfié du monde, a subi des attaques iraniennes les 18 et 19 mars en réponse aux attaques américaines sur la partie iranienne du gisement de gaz de South Pars. Selon les experts, il faudra des années pour réparer les dégâts de part et d'autre.

■ **Écosse** : Le Parlement écossais a rejeté, par 69 voix contre 57, le 17 mars, un texte qui autorisait le suicide assisté pour les personnes dont le pronostic vital est inférieur à 6 mois. Des tels textes ont été adoptés au Pays de Galles (en 2024), à Jersey et sur l'île de Man (en attente de promulgation), mais en Angleterre la Chambre des lords a provisoirement bloqué le processus parlementaire.

■ **Canada** : Le gouvernement de Danielle Smith dans la province d'Alberta au Canada a fait voter une loi restreignant fortement l'accès à l'aide médicale à mourir. Les patients « dont la mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible, les mineurs et les malades mentaux » en seront exclus. Une législation qui va à contre-courant du reste du Canada.

■ **Sénégal** : Douche froide pour les Lions de la Teranga et pour tout un peuple ! Vainqueur de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) le 18 janvier, la sélection nationale du Sénégal a été disqualifiée, le 17 mars, par la commission d'appel de la Confédération africaine de football. Le Maroc, pays organisateur, récupère titre et coupe sur tapis vert. Soupçonnant une opération de corruption, le gouvernement sénégalais demande une enquête internationale.

■ **Afghanistan** : Les affrontements se poursuivent entre l'Afghanistan et le Pakistan. Le gouvernement affirme qu'une structure hospitalière de la capitale Kaboul a été touchée le 16 mars par une frappe pakistanaise. Parmi les 3 000 patients de ce centre pour toxicomanes, 400 pourraient avoir

L'Iran décimé

Les autorités iraniennes ont confirmé, les 17 et 18 mars, qu'Ali Larijani, secrétaire du Conseil suprême de sécurité nationale, le général Gholamreza Soleimani, chef des Basidji, et Esmail Khatib, ministre du Renseignement, ont été tués dans des frappes aériennes israélo-américaines. Le même 18 mars, un drone israélien a pulvérisé le juge Mohammad Khasravani, qui avait condamné à mort de très nombreux jeunes Iraniens après les manifestations de 2018, dont l'iconique champion de lutte Navid Afkari. Huit autres juges iraniens auraient encore été éliminés le 18 mars par l'armée israélienne. Les Basidji, la gestapo de cette dictature, seraient obligés d'abandonner leurs points de contrôle fixes dans les rues de Téhéran pour ne pas devenir des cibles des drones israéliens...

Le même 18 mars, Kourosh Keyvani, citoyen binationnel irano-suédois, a été exécuté pour un prétendu « espionnage au profit d'Israël ». Le ministre des Affaires étrangères de Suède a estimé « que la procédure judiciaire ayant conduit à l'exécution de ce citoyen suédois n'a pas respecté les normes de procédure régulière ».

Saleh Mohammadi, champion de lutte de 19 ans, Mehdi Ghasemi et Saeed Davoudi, âgés de 22 ans avaient été arrêtés lors des manifestations du jeudi 8 janvier 2026 à Qom. Ils ont été torturés pour leur extorquer des aveux absurdes, puis pendus le 19 mars 2026 à l'aube.

On craint bien sûr le pire pour les 5 membres de l'équipe de football féminin qui avaient refusé de chanter l'hymne national lors d'une compétition en Australie et ont quand même été rapatriées en Iran par chantage et bien peu aidées par les autorités australiennes.

Le 18 mars, l'aviation israélienne a détruit des navires de la marine iranienne en mer Caspienne. Ils venaient de recevoir des armements russes. Le 19 mars, Benjamin Netanyahu a tenu une conférence de presse où il a affirmé que « l'Iran est en train d'être décimé » depuis l'entrée en guerre des États-Unis et d'Israël le 28 février dernier. « Après 20 jours, je peux vous annoncer que l'Iran n'a aujourd'hui plus la capacité d'enrichir l'uranium, et qu'il n'a plus la capacité de produire des missiles balistiques ». Il a aussi estimé que « la guerre finira plus tôt que les gens ne le pensent. ». Il le faudrait, car la situation du président Trump n'est pas très confortable. Le 17 mars, Joe Kent, directeur national du centre de contre-terrorisme américain, ancien bérêt vert, a démissionné pour protester contre une guerre faite sans mandat légal, « sous pression du lobby israélien », alors que « l'Iran ne représentait pas un danger immédiat pour les États-Unis ». Donald Trump rêve de mettre la main sur les 440 kg d'uranium enrichi à 60 % qui sont cachés quelque part, peut-être dans des coffres de voitures ! ? Alors il tiendrait la grande victoire symbolique que les destructions actuelles ne parviennent pas à lui donner, tandis qu'avec quelques

drones, l'Iran arrive à endommager gravement les installations pétrolières de ses voisins du Golfe et à bloquer le détroit d'Ormuz.

Frédéric Aimard

Le syndrome de Suez

Ormuz 2026 – Suez 1956. L'image d'une opération conjointe et coordonnée entre Israël et les puissances occidentales date d'il y a soixante-dix ans. En quelques jours, le président du Conseil français, Guy Mollet, se coordonna avec son homologue britannique, Sir Anthony Eden, et tous deux avec le Premier ministre israélien David Ben Gourion, pour reconquérir le canal de Suez qui avait été nationalisé quelques mois plus tôt par le président égyptien Gamal Abdel Nasser. Les Israéliens étaient supposés avancer par le sud à travers le Sinaï où s'illustra le général Moshe Dayan devenu une légende, tandis que les franco-britanniques lançaient une opération aéro-navale avec déploiement de navires et largage de parachutistes dans la zone du canal avec plein succès. Israël y gagna la bande de Gaza jusqu'alors gérée par l'Égypte. En pleine élection présidentielle qu'il devait remporter pour un second mandat, l'ex-général Dwight Eisenhower intima l'ordre à Paris et à Londres de rentrer, ce qu'ils firent sous la menace, notamment sur la Livre sterling.

Les journaux de l'époque et les politiciens décrivaient le Raïs égyptien sous les traits de Hitler. Ils souhaitaient son élimination physique tout comme

aujourd'hui Khamenei. Lorsque le même Raïs déclencha onze ans plus tard la fameuse guerre des Six Jours en 1967, chacun pensa qu'ils avaient eu tort de ne pas l'avoir empêché de nuire. Il fut défait et mourut trois ans plus tard. Israël est désormais en paix avec l'Égypte.

L'expédition de 1956 a mis un terme à la posture impérialiste de Londres au Moyen-Orient, remplacé par Washington. Elle a amorcé la prise de distance entre Jérusalem et Paris jusqu'alors si proches et la fin des « relations spéciales » entre les deux pays. Le clou sera posé comme on le sait par le général de Gaulle en 1967. On a peine aujourd'hui à se souvenir d'une époque éloignée qui a expliqué que l'expédition soit lancée et qu'elle se termine ainsi. Suez demeure une ligne de partage historique.

Le précédent n'est pas anodin. Les États-Unis et Israël ne sortiront pas indemnes de la guerre avec l'Iran. Chaque nation prise séparément et leurs relations respectives seront affectées quelle que soit l'issue. L'affaire de Suez incite à penser qu'il ne s'agit pas de « guerres juives ». Israël est opportuniste. Il excelle à saisir les occasions. Il est prêt en toutes circonstances. Il s'engouffre dans la moindre brèche. C'est sa raison d'être, son instinct de survie. Pour Washington la décision est toujours plus difficile. Les enjeux vus depuis les États-Unis ne sont pas locaux ; ils sont globaux. Contrairement aux propos de surface, aux convictions affichées par les uns et les autres, les choix américains sont supposés rationnels. Même si parfois

les calculs se révèlent faux, ils sont logiques, d'une logique purement américaine. À tel point que dans de nombreux exemples, ils résistent aux mouvements de l'opinion publique et aux pressions des alliés. Il existe au cœur de la décision une sorte d'alchimie dont on aurait du mal à retracer le processus.

La guerre du Vietnam reste de ce point de vue un terrain de recherche infini pour les étudiants en sciences politiques. C'est à cette aune qu'il faut apprécier les motivations respectives de Washington et de Jérusalem en la matière. Celles d'Israël sont (pour l'essentiel) connues. Elles font partie de sa stratégie de communication. Celles de la Maison Blanche le sont moins, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient inexistantes. Elles sont simplement moins avouables du fait de cette responsabilité globale qui est la sienne et du fait qu'elle a moins besoin de communiquer.

Dominique Decherf

Vers une crise mondiale ?

Les attaques menées de part et d'autre contre les installations pétrolières et gazières provoquent une telle panique qu'on ne peut plus parler d'un « marché pétrolier » puisque les prix assortis de primes se négocient directement entre acheteurs et vendeurs. Les effets négatifs des hausses de l'énergie sur l'industrie sont connus et elles entraîneront des baisses d'activité.

Les conséquences de la guerre sur la production et le commerce des engrais

sont encore plus graves et le prolongement du conflit provoquera une crise alimentaire mondiale, qui frappera d'abord les pays les plus pauvres mais qui touchera aussi les pays très développés.

Le blocage sélectif du détroit d'Ormuz par l'Iran affecte faiblement l'Ouest européen et les États-Unis quant au pétrole, comme on le répète depuis le début du conflit. Mais c'est le tiers du commerce maritime mondial d'engrais qui passe par ce détroit. Les États du Golfe sont de gros producteurs et exportateurs de composants chimiques qui permettent la fabrication des engrais. Le Qatar est le premier exportateur mondial d'urée – un type d'engrais azoté très concentré – et l'Iran comme l'Arabie saoudite figurent parmi les principaux exportateurs. Or toute la production d'engrais azotés passe par le détroit d'Ormuz. Par ailleurs, les pays du Golfe persique produisent à partir du pétrole et du gaz d'importantes quantités de soufre, indispensable à la production de phosphates.

Le prix des engrais est en hausse rapide et pourrait même doubler en Asie du Sud. Des restrictions d'achats et une baisse consécutive des rendements pourraient provoquer des famines dans les pays pauvres et de sérieuses difficultés en Europe et aux États-Unis.

Donald Trump, qui change d'avis plusieurs fois par jour sur la conduite de la guerre, pourrait réagir en homme d'affaires, faute de savoir être un homme d'État, et arrêter au plus vite le cycle catastrophique qu'il a enclenché.

Claudine Uzerche

été tués et 250 blessés. Islamabad reconnaît avoir mené des frappes mais affirme que ses avions ont visé uniquement des infrastructures militaires.

■ **Belgique** : La justice belge vient d'autoriser les poursuites pénales contre l'ancien diplomate et ex-commissaire européen Étienne Davignon, 93 ans, soupçonné d'être impliqué dans l'assassinat du Premier ministre congolais Patrice Lumumba en 1961. Dernier survivant parmi les fonctionnaires à l'origine de la capture et de l'élimination de Lumumba, Davignon pourrait répondre de « traitements humiliants et dégradants » et de « détention illicite ».

■ **Pays-Bas** : Sur proposition de Geert Wilders, le leader du PVV, le Parlement a voté le 17 mars pour l'interdiction des Frères musulmans et de leurs affiliés aux Pays-Bas.

■ **États-Unis** : La plateforme de réservation de VTC Uber a annoncé qu'elle va investir jusqu'à 1,25 milliard de dollars en cinq ans dans le constructeur de taxis-robots américain Rivian. Il lui a d'ores et déjà commandé 50 000 véhicules sans chauffeur qui seront mis en service entre 2026 et 2031. Uber a conclu d'autres partenariats concernant les robotaxis avec Zoox, filiale d'Amazon, Motional, filiale de Hyundai, et le constructeur californien de véhicules électriques Lucid Motors, entre autres.

■ **États-Unis** : La société d'informatique Super Micro, géant de l'intelligence artificielle, aurait participé à un trafic de puces Nvidia soumises à embargo vers la Chine communiste pour un montant de 2,5 milliards de dollars. Un des cofondateurs, le responsable du développement et un dirigeant à Taiwan ont été arrêtés par le FBI le 19 mars.

■ **Allemagne** : Volkswagen a annoncé la suppression de 50 000 postes d'ici 2030.

■ **Église** : Le 16 mars, le pape Léon XIV a longuement reçu en

La guerre sans la guerre

Il y a quatre-vingts ans, Edgar P. Jacobs commençait la publication du Secret de l'Espadon, qui allait faire connaître aux jeunes lecteurs de l'après-guerre la première aventure du capitaine Blake et du professeur Mortimer. L'action se déroulait autour du détroit d'Ormuz, à l'intérieur d'une base secrète britannique, siège de la reconquête des peuples libres sur la tyrannie contrôlant le monde. La réalité d'aujourd'hui a redonné une actualité à cette région déjà présentée comme un carrefour stratégique. Pourtant, nous ne nous trouvons plus dans une bande dessinée, même si la réalité de 2026 ne manque pas de rapports avec la fiction de l'inébranlable ami d'Hergé (ce fut la première grande histoire publiée, dès son premier numéro, dans le tout nouveau journal Tintin).

Or, on ne pense plus et on n'agit plus avec une mentalité forgée par la Seconde Guerre mondiale. Il y avait alors un état d'esprit qui, même chez les « résistants de la 25e heure », valorisait l'esprit de lutte et de défense de la liberté ; si on n'avait pas encore vraiment pris conscience de l'étendue des pertes humaines, on avait admis qu'il y avait un coût de la vie qui s'appelait la mort. Personne n'aurait alors contesté la déclaration du général Mandon, le chef d'état-major des armées qui, le 18 novembre dernier, demandait d'« accepter de perdre ses enfants ». Aujourd'hui, on voudrait faire la guerre sans qu'il y ait des morts, les combats en Ukraine et les victimes

du Moyen-Orient ne semblant guère relever de la vie quotidienne.

Or, la situation semble s'aggraver avec l'escalade des frappes israélo-américaines contre le régime iranien – avec des buts de guerre mal affichés, même si on sait que Benjamin Netanyahu veut sa destruction. Téhéran réplique avec le blocus de fait du détroit d'Ormuz, qui renchérit le transport des marchandises, dont 20 % de la production mondiale de pétrole. S'y ajoutent les frappes touchant Israël et la plupart des pays voisins. Voilà pourquoi l'Allemagne, toujours très sensible aux questions d'approvisionnement, prévoit un choc sur les prix des marchés en tous genres plus élevé que celui provoqué par l'invasion russe en Ukraine depuis quatre ans.

Par ailleurs, aggravée par les fluctuations de la politique de Donald Trump, la maîtrise de la situation semble échapper à ses partenaires, toujours difficilement d'accord. Ils en sont réduits à des déclarations comme celle du 19 mars. Celle-ci, rédigée à l'Élysée en anglais (!), est censée donner la vision de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, et du Royaume-Uni. On n'y trouve guère que truismes et bonnes intentions : « profonde préoccupation », « se conformer à la résolution 2 817 du Conseil de sécurité des Nations unies », « moratoire immédiat et complet sur les attaques visant les infrastructures civiles », « contribuer aux efforts appropriés », « apporter notre soutien aux pays les plus touchés » et « respecter le droit international ». Mais

cela fait-il une politique et mobilise-t-il les citoyens ?

Jean Étèveaux

Les six doigts de Netanyahu

Nous vivons dans un monde de fake news. Autrefois, le grand public parlait de bobards et les spécialistes de désinformation. Les grammairiens, eux, connaissent l'irréel du présent, à savoir une hypothèse ne pouvant se réaliser car la prémisse reste fausse. Aujourd'hui, grâce aux possibilités du numérique et de l'intelligence artificielle, on a les moyens de donner toutes les apparences du vrai au faux, comme de faire parler les morts et de mettre des citations apocryphes dans la bouche de tout un chacun, sans oublier les images contrefaites ou totalement inventées.

On peut donc perdre son temps à rectifier les « vérités alternatives » de certains hommes politiques ou celles les concernant. On entre ainsi dans une suite de rebondissements dont il devient difficile de discerner l'issue. Témoin ce qui vient d'arriver à Benjamin Netanyahu, sur lequel se sont répandues des rumeurs de décès. Tout avait commencé le 13 mars lors de la publication d'un extrait de conférence de presse : de nombreux internautes se montrèrent convaincus d'avoir brièvement vu six doigts sur la main droite du Premier ministre israélien, preuve, selon eux, que la scène filmée avait été réalisée grâce à l'IA. Comme les démentis successifs ne pouvaient rétablir la vérité,

audience privée le journaliste britannique Gareth Gore qui a publié une enquête à charge sur l'Opus Dei. Cette prélature personnelle célébrera son centenaire en 2028. Le journaliste demande que le procès de canonisation (2002) du fondateur, Josémaria Escrivá (1902-1975) soit remis en cause.

■ **Église** : Le Pape est attendu pour une visite d'État à Monaco le 28 mars.

■ **Venezuela** : L'équipe vénézuélienne de Baseball, après avoir éliminé l'équipe du Japon (8-5), a remporté la coupe du monde (World Baseball Classic) de ce sport (3-2) face à l'équipe des États-Unis, le 17 mars à Miami.

■ **Disparition** : L'acteur américain Chuck Norris est mort le 19 mars à Hawaï à l'âge de 86 ans.

■ **Italie** : Les Italiens étaient appelés les 22 et 23 mars pour un référendum constitutionnel sur l'organisation de la Justice. Le non l'a emporté avec près de 54 % des voix. En France un gouvernement qui perd un référendum devrait démissionner. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles, il n'y a jamais de référendum. Comme quoi notre pays est peut-être moins démocratique que celui qui s'est choisi une « post-fasciste » comme présidente du Conseil ; car le référendum est un des rares moyens de donner la parole au peuple, s'il n'est pas détourné de la question posée pour répondre à une autre question par les électeurs, ou dévoyé en plébiscite par le pouvoir.

La Nation Française

directeur de la publication :

Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay

92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

l'intéressé s'est fait filmer trois jours plus tard dans un café de Jérusalem en train de traiter ironiquement du sujet. Aussitôt, s'est répandue la conviction que la bague à son doigt aurait disparu et reparu selon les séquences – tout comme la tête de l'ambassadeur américain à ses côtés qui se déformerait selon les vues retenues.

En l'espace de quatre jours, l'affaire a provoqué la diffusion de 236 000 messages. Malgré les recherches menées avec des outils spécialisés, rien n'a pu être découvert dans les vidéos incriminées. Et personne n'a songé à y voir « le doigt de Dieu » qui avait manifesté sa toute-puissance dans l'Exode...

Precy

François Gerlotto

Les enfants de Noé

France-Empire



Si vous voulez une explication claire de la situation actuelle de l'homme par rapport à ses « frères inférieurs » (comme aimait à dire l'immense dessinateur animalier Benjamin Rabier, inspirateur de Disney), procurez-vous le dernier ouvrage de François Gerlotto, zoologiste qui a parcouru le monde et en retiré une sagesse de bon aloi, alors même que toutes les alertes sont là, qui annoncent un nouveau Déluge catastrophique auquel l'humanité devra faire face. Mais avec quelle Arche ?

Ce livre, édité par France-Empire, coûte 20 euros et est disponible en librairie grâce au distributeur Salvator-Diffusion (on le trouvera par exemple dans toutes les Procure, mais aussi dans certaines Fnac et vous pouvez (de préférence) le commander à votre librairie de quartier.

Pour suivre les activités du **Partenariat Eurafricain**, abonnez-vous à sa page linkedin. Et abonnez-vous à la chaîne youtube du CAS : <http://youtube.com/@Carrefourdesacteurs sociaux/video>

L'homme qui tire plus vite que son ombre fête ses 80 ans

Le cow-boy le plus célèbre, inventé par Morris et sublimé par Goscinny, **Lucky Luke**, fête cette année ses 80 ans. 80 ans et 80 albums plus tard, la bande dessinée franco belge fait l'objet d'une série télévisée disponible depuis le 23 mars sur Disney+, et d'ici quelques mois sur France 2. Présentée en avant-première au festival *Séries Mania* de Lille le 20 mars, celle-ci a été très favorablement accueillie par le public, malgré de gros décalages avec la BD d'origine et, notamment, l'introduction de nombreux personnages féminins. Le comédien Alain Lenoir fait un cow-boy justicier très crédible et Jérôme Niel est formidable en Joe Dalton, une gageure, alors que l'immense Jean Dujardin avait plutôt raté un essai d'adaptation cinématographique en 2009.

Cette année anniversaire sera aussi l'occasion de colloques, festivals, expositions à travers la France, mais également l'Allemagne, la Suisse et la Belgique et même une comédie

musicale. Si le cow-boy qui célèbre l'Ouest américain ne tire plus depuis longtemps sur sa célèbre cigarette (1983), il continue de séduire petits et grands. Tout comme Astérix, Tintin, Blake et Mortimer, cette bande dessinée a réussi à demeurer populaire.



de chez moi » à traduire bien entendu en anglais. L'occasion de retrouver les célèbres Dalton et son chien Rantanplan.

Philippe Buron Pilâtre

PAUL VALLESPÉ - DISNEY+